



Local commercial et type de bail

Par **tophe73**, le **16/06/2014** à **15:59**

Bonjour,

Je suis autoentrepreneur (service à la personne esthétique et vente de bijoux fantaisie).
Je loue depuis 3 ans un local (type local commercial avec vitrine sur la rue, pour exercer mon activité et recevoir mes clients. Mon bail est arrivé à terme et renouvelé par tacite reconduction.

Hors ce bail est bail locatif standard rédigé comme pour un appartement, (la propriétaire ne m'a pas fait de bail commercial ou professionnel), il est notifié qu'au delà des trois ans il est renouvelable d'année en année ??? es ce légal ?? Après 3 ans, ne puis-je pas prétendre à un bail commerciale, avec création d'un fond de commerce ???

Quelles démarches puis je entreprendre pour faire valoir mes droit ??

J'ai des gros doutes quand à la légalité de ce bail

Je précise également que en tant qu'auto entrepreneur je ne suis pas inscrit au RCS

Merci d'avance pour vos renseignements